

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M15 MASCULIN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M15 MASCULIN	 FFvolley Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M15 M	
Abréviation	BFC M15 M	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	JEUDI précédent
Groupement de licenciés	OUI
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M11	NON
M13	Oui (simple surclassement)
M15	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN	2
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-15h dimanche 11h-14h
Modification d'implantation autorisée	NON
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de l'envoi du classement général	GSA organisateur le jour de la rencontre
Envoi du classement à la CSR par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranche.comte.fr
Envoi des feuilles de match (inscription) à la CSR par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranche.comte.fr
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match (avec noms des joueurs présents et numéros de licences par équipe) : crs@bourgognefranche.comte.fr	

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs inscrits.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

11 tournois sont programmés sur la saison divisée en 3 phases.

Pour chaque équipe et sur chaque tournoi, il est indispensable de s'inscrire en ligne pour participer.

- Le club organisateur envoie un mail d'inscription à tous les clubs pour informer du lieu et des horaires et le lien d'inscription 10 jours avant chaque tournoi.
 - Inscriptions en ligne pour toutes les équipes, un formulaire à compléter par équipe pour prévenir l'organisateur du nombre de joueurs par genre, par club et par niveau (le formulaire est à remplir en cas de non participation également).
- **1^{ère} phase géographique : 3 tournois 4x4 réparti sur 2 zones géographiques.**
- CHAMPIONNAT **OUVERTS à TOUS LES CLUBS**
 - Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR le jour de la rencontre). Un nombre de point sera attribué par équipe.
 - Un classement général par poule sera établi pour définir les poules des phases suivantes. Les points accumulés sur la première phase seront comptabilisés en 2^{ème} phase.
 - **Dates des rencontres : 16/10/2021, 13/11/2021, 27-28/11/2021**
- **2^{ème} phase intermédiaire : 3 tournois 4x4 réparti sur 2 zones géographiques**
- Les 6 équipes les mieux classées de chaque poule se retrouvent en division haute, les équipes suivantes en division basse.
 - En fonction du nombre d'équipes par poule, un système de montée/descente sera mis en place dans chaque zone géographique pour permettre aux équipes les mieux classées d'une poule basse d'accéder à la poule haute pour le tournoi suivant. Les équipes les moins bien classées des poules hautes seront reversées en poules basses pour le tournoi suivant.
 - Le classement de la première phase est conservé.
 - Un classement général par zone géographique sera établi pour définir les poules de la 3^{ème} phase à l'issus des 6 tournois.
 - Pour chaque tournoi de 2^{ème} phase, la formule sportive de chaque plateau sera programmée en collaboration avec la commission sportive (pour répartir les équipes en poules haute et basse).
 - L'équipe classée première marquera 20 points, 2^{ème} 19 points.... La poule basse sera classée juste en dessous de la poule haute pour l'attribution des points.
 - **Dates des rencontres : 11/12/2021, 08/01/2022, 05/02/2022**
- **3^{ème} phase par niveau : 5 tournois 4x4 dans 4 poules de niveau.**
- Regroupement de 2 poules géographiques pour former 2 divisions.
 - Les équipes sont réparties dans chaque niveau de compétition qui lui correspond en fonction de son classement sur les 2 premières phases.
 - Le classement général est remis à zero au début de la 3^{ème} phase. Les équipes

accumuleront des points sur chaque tournoi en fonction de leur division pour établir le classement Bourgogne Franche-Comté.

- En fonction du nombre d'équipes par poule, un système de montée/descente sera mis en place pour permettre aux équipes les mieux classées des poules basses d'accéder à la division supérieure pour le tournoi suivant. Les équipes les moins bien classées de chaque niveau seront reversées dans la division inférieure pour le tournoi suivant.
- L'équipe classée première de la première division à l'issus des 5 tournois sera déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.
- Pour chaque tournoi de 3^{ème} phase la formule sera programmée en collaboration avec la commission sportive au préalable.
- **Dates des rencontres : 27 ou 28/02/2020, 27 ou 28/03/2021, 8 ou 9/03/2021, 29 ou 30/05/2021**

- **Lieux des rencontres :**

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 10 jours avant la journée. Il invite les clubs à s'inscrire pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponse attendues avant le jeudi précédent la rencontre via le formulaire en ligne)

Les jours des rencontres ont été définis en fonction des réponses des clubs et des disponibilités des installations sportives. La répartition sur les lieux de compétition se fera en fonction du nombre d'inscrits par niveau et par genre.

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. **Les tournois sont ouverts à tous les GSA.** A partir de la 2^{ème} phase, toute nouvelle équipe sera automatiquement inscrite dans la poule la plus basse.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF. Les fiches regroupement de licenciés doivent être validé avant le début de chaque phase (hormis pour les 3 premiers tournois).

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si équipe incomplète (3 joueurs sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribué au prorata du nombre de joueurs (exemple équipe de 3 joueurs finissant 1ère : marque $\frac{3}{4}$ des points attribués au 1er soit en première phase $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$ pts). Si moins de 3 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédants plusieurs équipes dans le championnat, la circulation des joueurs entre les

différentes équipes doit être contrôlées : un joueur de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un joueur de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de vos joueurs à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueurs de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueurs de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée dernière du tournoi sans marquer de point au championnat.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe est déclassée à la dernière place si au moins 3 joueurs sont régulièrement qualifiés, et marque les points attribués au dernier. Si 2 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à 6 tournois minimums dont minimum 3 tournois de 3^{ème} phase.

Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur

Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes participant au tournoi : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi. Une supervision de l'entraîneur est préconisée.